

## Plus de mercure dans les laboratoires...

Suite aux récentes dispositions prises par le parlement européen (appelée « Interdiction des exportations de mercure métallique et stockage du mercure métallique »), il est désormais préférable de ne plus pratiquer de manipulations impliquant du mercure ou des sels de mercure. Cette disposition touche :

- la polarographie à goutte de mercure,
- la potentiométrie à cupule de mercure ou électrodes amalgamées,
- les manipulations utilisant des sels de mercure (DCO, hydratation des alcynes etc.),
- mais concerne également les électrodes de référence au calomel et de sulfate mercurieux.

Pour l'instant, il est recommandé de continuer à utiliser ces électrodes de référence mais d'envisager de les remplacer progressivement par d'autres électrodes (AgCl/Ag, par exemple).

Pour info :

- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+IM-PRESS+20080520IPR29477+0+DOC+XML+V0//FR>
- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+20070620+ITEMS+DOC+XML+V0//FR&language=FR#sdocta2>